

**ARRÊTÉ NUMÉRO 2026028022 en date du 18 juin 2026 portant
fermeture temporaire et exceptionnelle des écoles communales
en raison d'un épisode de canicule**

Monsieur le Maire de la Commune de Val-d'Oire-et-Gartempe,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2 et suivants,

Vu l'absence de matériel permettant l'abaissement de la température dans les classes,

Vu le bulletin météorologique, plaçant le département en vigilance canicule,

Considérant les risques sanitaires graves encourus par les élèves et le personnel des écoles en cas de fortes chaleurs,

Considérant que les conditions d'accueil dans les locaux scolaires ne permettent pas de garantir des conditions satisfaisantes de sécurité et de confort thermique,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la santé des enfants et du personnel scolaire,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toute mesure visant à assurer la sécurité de sa commune,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les écoles maternelles et primaires de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe seront exceptionnellement fermées du lundi 22 juin 2026 au mardi 23 juin 2026.

Article 2 : La présente mesure pourra être prolongée ou levée en fonction de l'évolution de la situation météorologique et sanitaire.

Article 3 : Les familles des élèves concernés seront informées par tous moyens appropriés.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, transmis aux directeurs des écoles concernées ainsi qu'aux services de l'Éducation nationale.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le Maire et la Directrice des écoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation sera faite à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, Madame la Directrice de l'école, Monsieur le Président du Conseil Régional pour les transports scolaires, Monsieur le Commandant de gendarmerie, Monsieur le Sous-Préfet de Bellac.

Fait à Val-d'Oire-et-Gartempe, le 18 juin 2026.
Le Maire,

Fabrice NIVARD

